

AR Prefecture

006-210601456-20250228-2025\_02\_01-  
Reçu le 28/02/2025



# MAIRIE DE TOURETTE DU CHATEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025\_02\_01

## **Le Maire de MAIRIE DE TOURETTE DU CHÂTEAU** **Arrêté Portant sur la fermeture provisoire du parking du bas du village**

### **Le Maire de la Commune de TOURETTE du CHATEAU**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L22-1, L221 2-2 et L2213-2;
- Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment l'article L.511-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment l'article R610-5;
- Vu le Code de la route, et notamment les articles L130-5, L325-2, L411-1 , R1417 § 11, 10° et R325-1 ;
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de faire des travaux sur la structure béton du mur du soutènement du parking du bas du village;
- Considérant la nécessité de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité du public ;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Afin de permettre les travaux sur la structure béton du mur du soutènement du parking du bas du village de Tourette du Château, l'accès au public sera interdit à compter du Vendredi 28 Février Janvier 2025 à partir de 17h00.

**Article 2 :** Le stationnement de tous types de véhicules ainsi que l'accès piéton au parking est interdit.

**Article 3 :** La réouverture du parking sera effective dès réalisation des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera public par voie d'affichage sur le panneau réglementaire.

**Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la mairie de Tourette-du-Château, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
- Gendarmerie de Roquesteron

**Fait à TOURETTE-DU-CHATEAU 28 Février 2025, pour extrait conforme.**

Le Maire,  
Laurent BAUDOIN

